



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 juillet 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{me} la conseillère : Marcelina Jugureau
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Est absente :

M^{me} la conseillère : Nathalie Thauvette

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internauts
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire du 13 juin 2023
8. Affaires du Conseil
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion - Règlement n° 728 concernant l'octroi d'une aide financière destinée aux travaux de correction de raccords inversés
 - 9.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet - Règlement n° 901-38 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 9.3 Adoption du premier projet - Règlement n° 901-38 modifiant le règlement de zonage n° 901



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 9.4 Adoption - Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires
- 9.5 Adoption - Règlement n° 727 abrogeant le règlement n° 679 établissant un programme de crédit de taxes afin d'accorder une aide pour la construction ou l'amélioration de bâtiments
- 10. Communications
- 11. Direction générale
 - 11.1 Mandat pour services professionnels - Évaluateur agréé et architecte - Lots 3 132 489, 3 446 052 et 5 650 762 au cadastre du Québec
- 12. Développement économique
 - 12.1 Avis d'intention - Limitation d'alimentation en eau potable aux industries du territoire municipal
- 13. Environnement
- 14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Autorisation de dépense excédentaire - Soirée reconnaissance des bénévoles
 - 14.2 Renouvellement des assurances contre les cyber-risques 2023-2024
- 15. Informatique
 - 15.1 Autorisation de dépenser
- 16. Loisirs
 - 16.1 Autorisation de permettre le lancement d'appels d'offres
 - 16.2 Approbations pour l'horaire de la saison 2023-2024 du Centre Sportif
 - 16.3 Autorisation de dépenser
 - 16.4 Aide financière - Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail-Musée ferroviaire canadien)
- 17. Parc, espaces verts et aménagement public
- 18. Ressources humaines
 - 18.1 Modifications d'affectations au Service de l'aménagement du territoire
- 19. Sécurité publique
- 20. Travaux publics
 - 20.1 Autorisation de permettre le lancement d'un appel d'offres
 - 20.2 Autorisation de dépenser
 - 20.3 Autorisation de paiement de facture à Solmatech inc. concernant le contrôle des matériaux pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 20.4 Autorisation de paiement de facture à Groupe-Conseil Génipur inc. dans le cadre de la réalisation du plan d'intervention des rues de Lucerne, Roy, Principale Sud, Demers et Cusson
- 20.5 Autorisation de paiement de facture à Avizo-Experts-Conseil dans le cadre de plans et devis pour la rue Principale Sud
- 20.6 Autorisation de paiement du décompte progressif à Les entreprises Michaudville pour entretien de la couche asphaltique et travaux de démolition et construction de bordures, année 2022

21. Trésorerie

- 21.1 Modifications - Désignation des représentants autorisés
- 21.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables budgétaires
- 21.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires

22. Aménagement du territoire

- 22.1 Demande de dérogations mineures - Lots 4 596 772 et 5 505 082 du cadastre du Québec
- 22.2 Demande d'approbation relative à un projet de lotissement – Lots 4 596 772 et 5 505 082
- 22.3 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 10, local B, Georges-Gagné Sud (Le Lab Training)
- 22.4 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 15, route 132 (HUP Location)
- 22.5 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 37, route 132 (Toro's Pizza)
- 22.6 Demande d'approbation relative à un projet d'agrandissement industriel – 120, rue Goodfellow

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du Conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internauts

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

2023-07-316

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-317

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants :

- Projets de construction en cours;
- Piste cyclable sur la rue Lacoste;
- Présence canine en liberté sur la piste cyclable de la rue Lacoste;
- Règlementation sur les piscines;
- Complexe sportif;
- Pannes d'électricité récurrentes dans le secteur de La Tortue;
- 7 et 9, rue Lamarche;
- Sécurité piétonne pour traverser la route 132.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance de même que d'un formulaire destiné à permettre à la population de poser des questions aux membres du conseil municipal, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants :

- Feux de circulation sur la route 132;
- Disposition de bacs de matières résiduelles.

2023-07-318

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire du 13 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-319

AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT N° 728 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AUX TRAVAUX DE CORRECTION DE RACCORDEMENTS INVERSÉS

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 728 concernant l'octroi d'une aide financière destinée aux travaux de correction de raccordements inversés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2023-07-320

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT N° 901-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 901-38 modifiant le règlement de zonage n° 901* qui vise à créer la zone H-317-1 à même la zone H-317 en y édictant les usages et normes et d'y prescrire des dispositions particulières de modifier les grilles des usages et normes des zones H-113, C-125 et I-426 de même que certaines dispositions relatives aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, comme suit :

- Modification du plan de zonage par la création d'une nouvelle zone H-317-1 à même une partie de la zone H-317 (pour l'implantation d'un projet résidentiel de maisons écologiques en projet intégré);
- Modifications de la grille des usages et normes de la zone H-113 afin de hausser la hauteur en étages des usages de la classe d'usage H-4 (Multifamiliale 9 logements et plus) et de ne pas restreindre le nombre de logements à 12 maximum par bâtiment;
- Modifications de la grille des usages et normes de la zone C-125 afin d'y préciser de nouveaux usages autorisés à la classe d'usages C-4 (Commerce de divertissement) – salle de billard et activités reliées à l'alcool, golf intérieur virtuel, jeux d'évasion intérieur, loterie et jeu de hasard, salle de spectacles, salle de rassemblement et salle de réception;
- Modification de l'annexe B afin d'y créer la zone H-317-1 par l'ajout d'une nouvelle grille des usages et normes en y édictant les usages et normes et afin d'y autoriser les projets intégrés sous certaines conditions pour l'implantation d'un projet résidentiel de maisons écologiques en projet intégré;
- Modification de la grille des usages et normes de la zone I-426 afin d'y retirer la note 3 relative au pourcentage de matériaux autorisés pour tous les murs, pour un usage de la classe d'usages Industrie;
- Modification de l'article 62, afin d'autoriser les usages golf virtuel et jeux d'évasion à la classe d'usage C-4 (Commerce de divertissement);
- Modifications du chapitre 11 relatif aux dispositions applicables à certaines zones, afin que des normes spécifiques soient appliquées à la nouvelle zone H-317-1 (dispositions relatives aux bâtiments principaux, abri d'auto et garage intégré, matériaux de revêtement extérieur, fondation sur pilotis, aires de stationnement, constructions accessoires, aménagements extérieurs, constructions et équipements accessoires);
- Modification de l'article 1119 relatif à la cessation des droits acquis relatif à une construction dérogatoire afin de permettre la reconstruction ou la réfection dans le cas d'un incendie ou de tout autre cause naturelle ou indépendante de la volonté du propriétaire, en autant qu'elle soit effectuée sur le même terrain, sur la même assise et pour la même utilisation.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2023-07-321

ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT N° 901-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du premier projet de *Règlement n° 901-38 modifiant le règlement de zonage n° 901* qui vise notamment à créer la zone H-317-1 à même la zone H-317 en y édictant les usages et normes et d'y prescrire des dispositions particulières et de modifier les grilles des usages et normes des zones H-113, C-125 et I-426 de même que certaines dispositions relatives aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis.

CONSIDÉRANT qu'il a été précédemment fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet du *Règlement n° 901-38 modifiant le règlement de zonage n° 901* qui vise notamment à créer la zone H-317-1 à même la zone H-317 en y édictant les usages et normes et d'y prescrire des dispositions particulières et de modifier les grilles des usages et normes des zones H-113, C-125 et I-426 de même que certaines dispositions relatives aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-322

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 720 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, il y a eu avis de motion, présentation et adoption du projet de Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT que diverses modifications ont été apportées au règlement depuis l'adoption du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-323

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 727 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 679 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AFIN D'ACCORDER UNE AIDE POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMÉLIORATION DE BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, il y a eu avis de motion, présentation et adoption du projet de Règlement n° 727 abrogeant le règlement n° 679 établissant un programme de crédit de taxes afin d'accorder une aide pour la construction ou l'amélioration de bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au texte du règlement depuis l'adoption du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 727 abrogeant le Règlement n° 679 établissant un programme de crédit de taxes afin d'accorder une aide pour la construction ou l'amélioration de bâtiments tout en maintenant les droits actuellement en vigueur pour les citoyens bénéficiant et inscrits à ce jour à tel programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2023-07-324

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATEUR-AGRÉÉ ET ARCHITECTE - LOTS 3 132 489, 3 446 052 ET 5 650 762 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les propriétés situées respectivement au 9 - 13, montée des Bouleaux et 98 - 106, rue Principale Sud ont récemment été mises en vente sur le marché;

CONSIDÉRANT que ces immeubles, situés aux abords des bureaux municipaux, peuvent constituer une opportunité enviable afin de relocaliser certains services ou organismes municipaux;

CONSIDÉRANT qu'afin d'évaluer la pertinence de présenter une éventuelle offre d'achat pour l'un et/ou l'autre de ces immeubles, il sera nécessaire d'en connaître la juste et réelle valeur marchande actuelle;

CONSIDÉRANT par ailleurs qu'il sera souhaitable dans ce contexte de procéder aux estimations liées aux travaux de réaménagement et de réfection pouvant s'avérer nécessaires pour une occupation efficiente de tels lieux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'attribution de mandats pour des services professionnels à une firme d'évaluateurs agréés ainsi qu'à une firme d'architectes afin de procéder à la confection de rapports d'évaluation quant aux lots 3 132 489, 3 446 052 et 5 650 762 au cadastre du Québec de même qu'aux estimations liées aux travaux de réaménagement et de réfection pouvant s'avérer nécessaires pour une occupation efficiente de tels lieux.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-146 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-325

AVIS D'INTENTION - LIMITATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX INDUSTRIES DU TERRITOIRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville est consciente de l'utilisation d'un important volume d'eau potable comme intrants de production et d'opérations par certaines industries situées sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT que des démarches de sensibilisation et de responsabilisation ont déjà été faites à quelques reprises par le directeur du développement économique auprès des grands utilisateurs et que celles-ci ne sont pas concluantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a, depuis plusieurs années, publicisé auprès de sa population des mesures incitatives destinées à restreindre l'utilisation de l'eau potable sur le territoire, dans le respect des objectifs et des enjeux environnementaux actuels;

CONSIDÉRANT qu'il est hautement souhaitable que la Ville de Delson avise formellement les industries œuvrant sur le territoire municipal de l'importance et de la nécessité de limiter et restreindre sans délai l'utilisation faite de l'eau potable dans le cadre de leurs activités de production.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal émette un avis d'intention indiquant la ferme volonté de la Ville de Delson de restreindre et de limiter, d'ici la fin de l'année 2023, l'utilisation de l'eau potable auprès des entreprises industrielles du territoire municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE cet avis d'intention indique également l'intention de la Ville de recourir, au besoin, à l'adoption de mesures coercitives et/ou légales afin d'éviter toute utilisation abusive d'eau potable par les industries situées sur le territoire municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-326

AUTORISATION DE DÉPENSE EXCÉDENTAIRE – SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2023-03-130 octroyant à la firme Le Buffet du Chef le contrat de fourniture de repas à l'occasion de la Soirée reconnaissance des bénévoles qui se tenait le vendredi 2 juin 2023, qui s'est avérée un vif succès;

CONSIDÉRANT que ce contrat avait été établi en prévision de 305 invités alors qu'en réalité, c'est 403 invités au total qui ont assisté à cette soirée reconnaissance, dépassant ainsi toutes les attentes initiales;

CONSIDÉRANT que le coût estimé à l'origine à une somme de 19 637,73 \$, taxes incluses, a donc été majoré à la somme de 26 410,91 \$, taxes incluses, engendrant une dépense excédentaire de 6 773,18 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépassement de coût lié au contrat octroyé au service de traiteur à l'occasion de la soirée reconnaissance afin de le majorer à une somme totale de 26 410,91 \$, taxes incluses, et autorise le paiement de la facture n° 14494 qui y est associée.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-141 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-327

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES CONTRE LES CYBER-RISQUES 2023-2024

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie du regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances contre les cyber-risques pour le terme 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances contre les cyber-risques pour le terme 2023-2024 d'une somme de 9 209,23 \$, incluant les frais et les taxes.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-143 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-328

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - JUILLET 2023

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des technologies de l'information;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste INF-2023-06 d'une somme de 7 000 \$ et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq ans.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-142 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-329

AUTORISATION DE PERMETTRE LE LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs désire procéder au lancement d'appels d'offres en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres devant être réalisés se résument de la façon suivante :

Titre de l'appel d'offres	Type
Location d'une patinoire réfrigérée au parc Arthur-Trudeau, saison 2023-2024	Publique
Gestion des patinoires extérieures, saison 2023-2024	Invitation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder au lancement d'appels d'offres pour les projets mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Le conseiller Réal Langlais déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote et il s'est retiré lors du comité de travail lorsque ce sujet fut abordé.

2023-07-330

APPROBATION DE L'HORAIRE DE LA SAISON 2023-2024 DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT que les horaires de glace pour 2023-2024 ont été attribués en fonction des heures gratuites et payantes des associations reconnues, des associations non reconnues et des ligues adultes en fonction de l'ancienneté ainsi qu'en fonction des horaires destinées aux activités de patin libre et de bâton rondelle;

CONSIDÉRANT que les heures gratuites sont attribuées dans un ratio de 1:13, soit 1 heure de glace pour 13 joueurs résidents de Delson et Saint-Philippe (selon l'entente actuelle) et que la Ville donne annuellement 2 heures de power skating à l'Association de hockey mineur de Delson;

CONSIDÉRANT que sont utilisées les statistiques de l'année antérieure pour attribuer les heures gratuites de l'année suivante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de Delson, l'Association de hockey féminin du Richelieu, l'Association de ringuette Roussillon et le Club de patinage artistique du Roussillon sont les associations reconnues pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'approuver l'horaire des Fêtes 2023-2024 du centre sportif;

CONSIDÉRANT qu'en dépit de la recommandation du Service des loisirs pour l'horaire des Fêtes, le conseil municipal souhaite maintenir l'ouverture du Centre sportif le samedi 23 décembre jusqu'à 20 heures et le dimanche 24 décembre 2023, jusqu'à 13h.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'horaire de la saison 2023-2024 du Centre sportif présenté dans le rapport de recommandation n° 4720, les heures de glaces offertes gratuitement aux associations reconnues et l'horaire des Fêtes, sous réserve de l'ouverture souhaitée pour le samedi 23 décembre 2023 jusqu'à 20 heures et le dimanche 24 décembre 2023, jusqu'à 13 heures.

ADOPTÉE

2023-07-331

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - 3^E TRIMESTRE 2023

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-2023-07 d'une somme de 58 060 \$ et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-139 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-332

AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE (EXPORAIL-MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN)

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire offre à la Ville de renouveler le partenariat visant à obtenir une aide financière de cette dernière en contrepartie d'un accès gratuit illimité pour les citoyens de Delson aux activités régulières du musée ferroviaire canadien et d'une visibilité offerte à la Ville sur le site du musée et sur son dépliant de programmation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou en leur absence ou incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole de partenariat avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un soutien financier de 15 200 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-137 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-333

MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abolir le poste d'inspecteur en bâtiment et d'entériner l'embauche permanente d'une inspectrice municipale au Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ce poste est déjà occupé depuis le 9 mai 2022 par Mme Maude Patoine, aux termes des résolutions numéros 152-22 et 392-22 et que sa candidature a été retenue dans le cadre du processus d'appel de candidatures réalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal procède à l'abolition du poste d'inspecteur en bâtiment et entérine l'embauche permanente de M^{me} Maude Patoine à titre d'inspectrice municipale au Service de l'aménagement du territoire, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-144 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-334

AUTORISATION DE PERMETTRE LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres souhaité est destiné au remplacement de deux unités d'airs climatisés au centre communautaire ainsi qu'à la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres par invitation pour l'achat et l'installation de deux airs climatisés pour le centre communautaire et la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-335

AUTORISATION DE DÉPENSER – SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-2023-07 d'une somme de 37 830 \$ et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 4 130,00 \$ du poste budgétaire n° 02-452-00-447 au poste budgétaire n° 02-320-00-411.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-145 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-336

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À SOLMATECH INC. CONCERNANT LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2022, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Solmatech inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec d'une somme de 16 573,65 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la réception de la facture finale de la firme Solmatech inc. au montant de 1 011,78 \$, taxes incluses, représentant les travaux de laboratoire du contrôle des matériaux et de leur mise en place pour la période se terminant le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par le Service technique et travaux publics et est conforme aux travaux effectués ainsi qu'aux termes du contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture finale n° 1017515 à la firme Solmatech inc. pour le contrôle des matériaux effectué dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec d'une somme de 1 011,78 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds projets en immobilisation, poste budgétaire n° 22-320-01-720.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-136 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-337

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION DES RUES DE LUCERNE, ROY, PRINCIPALE SUD, DEMERS ET CUSSON

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du plan d'intervention des rues de Lucerne, Roy, Principale Sud, Demers et Cusson d'une somme de 134 520,75 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT la réception d'une facture portant le numéro 10920 de la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. au montant de 5 978,70 \$ pour services rendus dans le cadre du contrat mentionné précédemment.

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par le Service technique et travaux publics et est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 10920 à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du plan d'intervention des rues de Lucerne, Roy, Principale Sud, Demers et Cusson d'une somme de 5 978,70 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-02-720, règlement d'emprunt n° 700.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-135 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-338

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À AVIZO-EXPERTS-CONSEIL DANS LE CADRE DE PLANS ET DEVIS POUR LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour des services professionnels pour assistance technique et administrative dans divers projets d'une somme de 73 354,05 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture d'une somme de 4 109,21 \$, taxes incluses, relativement aux services rendus dans le cadre de la conception et la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par le Service technique et travaux publics et est conforme aux travaux effectués.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise sous réserve le paiement de la facture n° 209865 à la firme Avizo Experts-Conseils inc. d'une somme de 4 109,21 \$, taxes incluses, dans le cadre de la conception et la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue Principale Sud.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds projets majeurs en immobilisation, poste budgétaire n° 22-300-46-411.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-140 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-339

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE POUR ENTRETIEN DE LA COUCHE ASPHALTIQUE ET TRAVAUX DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DE BORDURES, ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2022, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Entreprise Michaudville inc. pour l'entretien de la couche asphaltique et des travaux de démolition et de construction de bordures, année 2022, d'une somme de 946 784,22 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 35593 en lien avec le décompte progressif n° 2 pour une somme de 149 528,87 \$, taxes incluses, pour les travaux effectués en date du 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par le Service technique et travaux public et est conforme aux travaux effectués.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 35593 à la firme Entreprise Michaudville inc. pour l'entretien de la couche asphaltique et des travaux de démolition et de construction de bordures, année 2022, d'une somme de 149 528,87 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de projets majeurs en immobilisation, poste budgétaire n° 22-320-01-722.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-138 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-340

MODIFICATIONS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le trésorier et le trésorier adjoint sont autorisés à effectuer le paiement de toutes les dépenses de la Ville validement engagées sans autre autorisation à même les fonds de la municipalité, ainsi qu'à signer conjointement avec le maire ou le maire suppléant tous les chèques tirés sur tous les comptes de l'institution financière de la Ville et tous les billets à ordre ou autres effets bancaires de la Ville;

CONSIDÉRANT que lors des périodes de vacances ou d'absence du trésorier et de la trésorière adjointe, il serait souhaitable et opportun de nommer des personnes additionnelles qui puissent être désignées pour agir en remplacement pour signer les chèques et effectuer les paiements requis en support aux activités courantes et urgentes des services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal désigne et autorise le directeur général ainsi que le directeur général adjoint à signer les chèques et à effectuer les paiements requis en cas d'absence du trésorier et de la trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-341

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 26 MAI AU 20 JUIN 2023

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve sous réserve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 270 466,53 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 469 975,13 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 34 574,72 \$, totalisant une somme de 775 016,38 \$ pour la période du 26 mai au 20 juin 2023, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par la trésorière adjointe en date du 21 juin 2023.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-07-134 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 26 MAI AU 20 JUIN 2023

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 674 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le conseil prend acte sous réserve du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 26 mai au 20 juin 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 1^{ER} JANVIER AU 22 JUIN 2023

Conformément à l'article 6.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le conseil prend acte sous réserve du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 1^{er} janvier au 22 juin 2023.

NOTE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Aucun commentaire ni observation ne sont soulevés par les personnes présentes ou via le site Internet de la Ville.

2023-07-342

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - LOTS 4 596 772 ET 5 505 082 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour les lots 4 596 772 et 5 505 082 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogations mineures concerne un projet de lotissement dont la longueur de la rue projetée excède celle prescrite et vise à :

- Permettre la longueur d'une rue sans issue de type cul-de-sac/goutte d'eau à 306,29 mètres, alors que le règlement de lotissement prévoit une longueur maximale de 225 mètres jusqu'à l'extrémité du cercle de virage;
- Permettre la longueur de transition à 29,90 mètres, alors que le règlement de lotissement prévoit une longueur de transition de 45,0 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2023-06-061 adoptée le 20 juin 2023, est favorable à cette demande telle que présentée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que la demande de dérogations mineures présentée a un caractère mineur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogations mineures n° 2023-00031 concernant le lotissement des lots 4 596 772 et 5 505 082 du cadastre du Québec telle que présentée et conformément à l'opération cadastrale contenue au plan de M. Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, minute 31019, daté du 29 mai 2023 et suivant la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-343

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN PROJET DE LOTISSEMENT – LOTS 4 596 772 ET 5 505 082

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de lotissement formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-426 pour les lots 4 596 772 et 5 505 082;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à créer les lots 6 543 642 à 6 543 647 en remplacement des lots 4 596 772 et 5 505 082;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-06-062 adoptée le 20 juin 2023, est favorable à cette demande telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'approbation n° 2023-00023 concernant le lotissement des lots 4 596 772 et 5 505 082 du cadastre du Québec telle que présentée et conformément à l'opération cadastrale contenue au plan de M. Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, minute 31019, datée du 29 mai 2023, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogations mineures et suivant la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-344

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 10, LOCAL B, GEORGES-GAGNÉ SUD (LE LAB TRAINING)

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage commercial formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-215 pour la propriété sise au 10, local B, Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne apposée à plat sur la façade avant du bâtiment ainsi que l'ajout de deux nouvelles faces en vinyle sur l'enseigne détachée existante sur socle;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-06-063 adoptée le 20 juin 2023, est favorable à cette demande telle que présentée avec la suggestion d'uniformiser les deux enseignes (détachée et sur socle), soit par un fond noir et le lettrage en blanc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'approbation n° 2023-00026 relative à un affichage commercial au 10, local B, boulevard Georges-Gagné Sud, telle que présentée et conformément aux plans de projets d'enseignes, signés par M. Alexandre Vachon, datés du 30 mars 2023, soit :

- Une enseigne sur fond blanc, posée à plat sur le mur avant, incluant un éclairage en rétroaction, par un système d'éclairage intérieur de l'enseigne au LED qui permettra l'illumination;
- Une enseigne détachée sur socle de couleur foncée, s'harmonisant mieux avec l'enseigne existante offrant un fond noir et écriture en blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-345

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 15, ROUTE 132 (HUP LOCATION)

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage commercial (HUP Location) formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-209 pour la propriété sise au 15, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la pose de quatre nouvelles faces de toile imprimée sur vinyle sur l'enseigne du poteau existant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-06-064 adoptée le 20 juin 2023, est favorable à cette demande telle que présentée avec la suggestion de rafraîchir l'aménagement paysager à la base de l'enseigne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'approbation n° 2023-00027 relative à un affichage commercial au 15, route 132 telle que présentée et conformément au plan de montage d'enseigne signé par M^{me} Sylvie Lebrun et suivant la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme de rafraîchir l'aménagement paysager à la base de l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-346

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 37, ROUTE 132 (TORO'S PIZZA)

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage commercial (Toro's Pizza) formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-209 pour la propriété sise au 37, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'installation d'une enseigne attachée en façade du 37, route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-06-065 adoptée le 20 juin 2023, est favorable à cette demande telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'approbation n° 2023-00030 relative à un affichage commercial au 37, route 132 telle que présentée et conformément au plan de montage d'enseigne préparé par la firme Xénon enseignes et éclairage daté du 6 juin 2023 de même que suivant la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-347

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN PROJET D'AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL – 120, RUE GOODFELLOW

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement industriel formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-423 pour la propriété sise au 120, rue Goodfellow;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale droite et en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-06-066 adoptée le 20 juin 2023, est favorable à cette demande telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'approbation n° 2023-00029 relative à l'agrandissement industriel au 120, rue Goodfellow telle que présentée et conformément au plan projet d'implantation, signé par M^{me} Louise Rivard, minutes 23675, daté du 15 juin 2023 et aux plans projet de construction préparés par la firme D. Lab-architecte datés du 1^{er} mars 2023 de même que suivant la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

- Bacs de recyclage rue Lacoste;
- Signalisation intersection boul. Saint-Laurent et rue Principale nord

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

2023-07-348

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier